



---

***Pour protéger la  
santé et assurer la sécurité  
des Canadiens :***

Le Centre de mesures et  
d'interventions d'urgence

---



Elle est également offerte sur demande sur disquette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille.

Pour obtenir plus de renseignements ou des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Publications  
Santé Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0K9  
Tél. : (613) 954-5995  
Télec. : (613) 941-5366

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2002

N° de cat. H39-597/2002  
ISBN 0-662-66191-5

---

# ***Pour protéger la santé et assurer la sécurité des Canadiens :***

## **Le Centre de mesures et d'interventions d'urgence**

---

**L**es Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements les protègent des risques pour la santé et à ce qu'ils soient prêts à intervenir en cas de danger découlant :

- de phénomènes ou de catastrophes naturels comme des inondations, des tremblements de terre, des incendies et des maladies infectieuses graves;
- d'accidents ou d'actes criminels et terroristes mettant en cause des explosifs, des produits chimiques, des substances radioactives ou des agents biologiques.

Au Canada, tous les ordres de gouvernement s'emploient à protéger les citoyens de telles menaces dans le cadre de leurs efforts de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Les administrations locales, provinciales et territoriales accomplissent une bonne partie de ce travail avec l'aide du gouvernement fédéral que leur assure le **Centre de mesures et d'interventions d'urgence (CMIU)** de Santé Canada.



Le CMIU est le point central de coordination des mesures de sécurité liées à la santé publique. Entre autres responsabilités, le CMIU :

- élabore et tient à jour les plans d'urgence nationaux pour le compte de Santé Canada;
- se tient au fait des épidémies et des maladies se déclarant à l'échelle mondiale;
- évalue les risques pour la santé publique en cas d'urgences;
- fait en sorte, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux et internationaux de santé et de sécurité, que les politiques canadiennes sur la santé et les mesures d'urgence tiennent compte des menaces pour la sécurité générale et la santé publique des Canadiens;
- est responsable des importantes règles fédérales de santé publique qui régissent la sécurité en laboratoire, la quarantaine et les questions similaires;
- est l'autorité en santé du gouvernement du Canada en ce qui a trait au bioterrorisme, aux services de santé d'urgence et à l'intervention en cas d'urgence.

## **La structure du CMIU**

Pour atteindre ses nombreux buts différents, le CMIU s'est doté de bureaux spécialisés cumulant des responsabilités précises. Les médecins, les infirmiers et infirmières, les scientifiques et autres professionnels et employés de soutien du CMIU possèdent l'expérience nécessaire pour répondre aux priorités du Canada en matière de sécurité de la santé publique.

Le **Bureau des mesures d'urgence, de la planification et de la formation** est responsable de la gestion prévisionnelle et de la planification stratégique générales du Centre. Il gère et tient à jour les plans de mesures et d'interventions d'urgence. Il conçoit et administre des exercices visant à former le personnel d'intervention d'urgence pour qu'il soit prêt à mettre ces plans en application. Ce Bureau est également chargé d'élaborer et d'offrir aux travailleurs de la santé des cours sur la façon de réagir en situation d'urgence.



Le **Bureau de la sécurité de la santé publique** dispense de l'information sur les événements mondiaux et nationaux de santé publique aux fonctionnaires canadiens et aux représentants officiels de l'Organisation mondiale de la santé. Il administre la *Loi sur la quarantaine*. Il s'occupe des questions de santé tropicale et de médecine des voyages qui touchent le Canada, y compris la certification des cliniques d'immunisation de lutte contre la fièvre jaune. Il coordonne le système national d'agents du service d'intervention sanitaire d'urgence de Santé Canada ainsi que les interventions en cas d'actes terroristes ou d'accidents mettant en cause des substances chimiques, biologiques ou radioactives. Le Bureau est responsable de la coordination et de la gestion des interventions sanitaires d'urgence, y compris du travail des équipes d'intervention médicale détachées sur les lieux.

Le **Bureau de la sécurité en laboratoire** élabore les politiques, les lignes directrices et les programmes de formation nationaux à l'intention des laboratoires. Le but visé est de minimiser les risques pour la santé que posent certaines substances utilisées en laboratoire. Les chercheurs et autres scientifiques qui désirent importer des micro-organismes susceptibles de causer des maladies chez les humains doivent demander un permis au Bureau. Ce dernier inspecte et homologue les laboratoires d'après le risque pour la santé associé à leur travail. Il est responsable du plan national d'intervention du Canada en cas d'urgences mettant en cause des substances qui pourraient nuire à la santé des Canadiens.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence nationale liée à la santé, le **Bureau des services d'urgence** est chargé de soutenir les services sociaux et d'intervention sanitaire d'urgence offerts dans les provinces, dans les territoires et à l'étranger. Il gère la Réserve nationale d'urgence, qui assure l'approvisionnement en matériel

## Médecine des voyages

Le site Web [www.TravelHealth.gc.ca](http://www.TravelHealth.gc.ca) renferme de l'information à jour à l'intention des voyageurs et des spécialistes de la médecine des voyages :

- *information courante sur les éclosions de maladies à l'échelle internationale;*
- *recommandations sur l'immunisation des voyageurs;*
- *conseils généraux sur la santé à l'intention des voyageurs;*
- *lignes directrices pour la prévention et le traitement de maladies particulières.*

d'urgence, en fournitures médicales et en produits pharmaceutiques. Le Bureau est responsable du Centre des opérations d'urgence, qui répond aux appels d'aide des administrations provinciales et territoriales et des autres ministères ou organismes du gouvernement du Canada. Afin de veiller à ce que les représentants officiels des services d'urgence de tout le Canada soient toujours prêts à intervenir, le Bureau élabore des procédures et dispense de l'aide à la formation.

Le **Bureau du directeur exécutif** du Centre en dirige et en coordonne les activités en assurant :

- l'orientation administrative et stratégique;
- la coordination à l'intérieur du CMIU et de son équipe de gestion;
- la représentation du CMIU au sein d'autres groupes de Santé Canada;
- la représentation auprès des organismes centraux du gouvernement du Canada.

Deux scénarios illustrent la façon dont le Centre produit des résultats pour les Canadiens.

## *Catastrophes naturelles*

### **Le scénario**

Le débordement d'une importante rivière de l'Ouest canadien atteint trois grandes villes, une réserve des Premières nations et les secteurs ruraux avoisinants de deux provinces. L'inondation détruit 50 maisons et 10 commerces. Des agents d'intervention d'urgence, des préposés des services de santé, des policiers et des chefs des services de première ligne des deux provinces réagissent à la situation mais l'inondation progresse, et ils finissent par demander plus d'aide.

### **La contribution du CMIU**

La contribution du CMIU commence bien avant l'appel d'aide. Les représentants de la région inondée prennent des mesures guidées par les principes et concepts qui servent à l'élaboration de plans d'urgence depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle nationale.

Lorsqu'arrive la demande d'aide plus directe, le Centre des opérations d'urgence du CMIU envoie sur les lieux dans les heures qui suivent deux hôpitaux de campagne ainsi que des lits et de la literie supplémentaires pour les refuges d'urgence. Ces fournitures proviennent de la Réserve nationale de secours du Canada. Les représentants locaux de la santé publique, y compris les travailleurs de la santé de première ligne se trouvant dans la réserve, demandent également des médicaments et des fournitures médicales particulières de la Réserve nationale de secours afin d'être prêts à intervenir en cas de poussée épidémique.

Compte tenu du nombre de personnes touchées, les travailleurs locaux des services médicaux et de santé ont besoin d'une aide supplémentaire pour répondre à la demande. Après consultation, le CMIU envoie sur les lieux une équipe d'intervention médicale. L'éventail diversifié de personnes faisant partie de cette équipe permet d'assurer la disponibilité des services médicaux, de counselling et de santé mentale requis.



# Menace bioterroriste possible



## Le scénario

Un colis arrive dans la salle de courrier d'un immeuble à bureaux. L'emballage semble suspect et il s'en échappe une poudre quelconque. Les personnes présentes craignent immédiatement un acte de bioterrorisme. Elles appellent le 9-1-1.

## La contribution du CMIU

Le CMIU a élaboré des consignes pas à pas et défini des mesures de soutien qu'appliquent dans de telles situations les préposés locaux des services d'urgence et des marchandises dangereuses. Tous ceux qui ont été exposés au colis sont réunis dans un même endroit en attendant de recevoir un traitement si nécessaire, et le Centre informe les administrations locales de la santé de la situation.

Une première étape consiste à vérifier si le colis est susceptible de contenir des explosifs, des produits chimiques ou des substances radioactives. Dans le cas contraire, le personnel des services d'urgence peut souhaiter vérifier la présence de micro-organismes risquant de provoquer une maladie ou la mort. Pour

ce faire, il envoie le colis au laboratoire autorisé du CMIU qui possède les compétences et le niveau de sécurité appropriés. Ces laboratoires peuvent effectuer des tests qui permettent normalement d'identifier la substance dans les 24 heures.

Il arrive parfois que le colis ou un échantillon du colis soit envoyé au Laboratoire national de microbiologie. Ce laboratoire est doté du plus haut niveau de sécurité et des installations les plus spécialisées pour ce genre de vérification au Canada. Dans presque tous les cas, les tests en laboratoire établissent qu'il n'y a aucune menace. Dans le cas contraire, le personnel des services de santé et d'urgence dispose de l'information et des conseils nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent.

*Le CMIU gère le Réseau d'information sur la santé mondiale (RISM). Santé Canada a mis sur pied en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé ce système unique « d'alerte rapide » qui utilise le Web pour fournir des renseignements préliminaires sur les questions mondiales de santé publique.*

*Le RISM recueille dans divers médias électroniques mondiaux des rapports sur les événements importants touchant la santé publique. Il fournit l'information en « temps réel », 24 heures par jour, 7 jours par semaine.*

*Le Réseau a une grande portée. Il suit les événements tels les poussées épidémiques, les maladies infectieuses, les cas de contamination de l'eau et des aliments, le bioterrorisme, les catastrophes naturelles et les questions liées à la sécurité des produits, des médicaments et des instruments médicaux.*

---

# Conclusion

---

Le Centre de mesures et d'interventions d'urgence de Santé Canada mène à bien ses activités dans un contexte des plus dynamiques. Certaines menaces gagnent en importance, tandis que de nouvelles font surface. Le Centre tire des leçons de l'expérience canadienne et internationale. Il met à profit tout son savoir pour tenir à jour ses plans et activités et pour améliorer son travail avec ses nombreux partenaires. Il en résulte un effort constant en vue d'évaluer les menaces pour la santé et la sécurité des Canadiens et d'y réagir.

Des informations additionnelles sur le travail de Santé Canada dans le domaine des mesures d'urgence sont disponibles sur le site :

<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/cpd/index.html>

Le site web du CMIU est accessible à :

<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/cpd/centre.html>

*Santé Canada est responsable de l'administration du Plan fédéral en cas d'urgence nucléaire (PFUN), qui coordonne l'intervention fédérale en cas d'incident nucléaire. L'administration, la mise à jour et l'application de ce plan sont la responsabilité de la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs.*

*Le PFUN est activé dans les situations suivantes :*

- *accident grave dans une installation nucléaire du Canada, le long de la frontière canado-américaine ou à l'étranger;*
- *accident touchant un navire à propulsion nucléaire en visite au Canada ou en transit dans les eaux canadiennes;*
- *autre incident grave comprenant l'émission de substances radioactives.*

*Pour de plus amples renseignements sur le PFUN, visitez :*

*<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/cpd/federal.html>*

